



CLUB DES ELEVEURS DE LAPINS A EXTREMITES COLOREES (C.E.L.E.C.)

Demande de Coupe de France

CONVENTION ENTRE LE C.E.L.E.C.

et l'Association :

Pour l'organisation d'une Coupe de France

Exposition de : N° Département :

Nom de la région SCAF :

Date de l'exposition :

Juge(s)pressenti(s)

.....
Nom du responsable de l'expo en contact avec le CELEC :

Téléphone : fixe Portable

Mail :

Date de clôture des inscriptions :

L'organisateur s'engage à respecter les termes et le contenu intégral du règlement figurant à la suite de la présente convention.

Date :

Date :

Nom et signature du représentant
de la société organisatrice :

Nom et signature du Président
du CELEC pour accord

À envoyer au Président du CELEC



Règlement de la Coupe de France du CELEC

1) La coupe de France est ouverte à tous les éleveurs nasseurs de lapins du groupe du Club des Eleveurs de Lapins à Extrémités Colorées, (**Chamois de Thuringe, Sallander, Russe, Zibeline, Séparator**), adhérents ou non du club.

Le nombre de sujets n'est pas limité.

Si possible, regrouper les lapins à extrémités colorées dans l'exposition.

Il n'est pas souhaité de panachage des numéros de cages. Ceci diminue les risques d'erreurs, facilite les classements du Prix d'élevage et permet un enlogement et un délogement plus rapide. L'organisateur de l'exposition fera juger 1 cage sur 2 s'il y a 2 juges, sur 3 s'il y a 3 juges.

Sur l'ensemble des races les juges désigneront un mâle champion et une femelle championne, ainsi qu'un vice-champion mâle et un vice-champion femelle.

Le mâle champion et la femelle championne peuvent évidemment concourir pour les GPE et GPH.

Le comité organisateur et le club du CELEC récompenseront ces quatre sujets (plaques), tarif réparti pour ½ CELEC et ½ comité organisateur.

Pour que la coupe de France soit disputée, le club demande qu'il y ait un minimum de sujets et d'éleveurs :

- 10 sujets et 3 éleveurs pour le Chamois de Thuringe.
- 10 sujets et 3 éleveurs pour le Sallander.
- 8 sujets et 2 éleveurs pour le Russe, Zibeline et Séparator.

2) Classement des élevages : le délégué régional du CELEC ou le comité d'organisation établira le classement des 4 meilleurs sujets de même race, de chaque exposant.

Le décompte des points sera effectué en additionnant les points des 4 meilleures fiches de jugement (97 ; 96,5 ; 96 ; 95,5...).

Si égalité, il faudra prendre les points du 5^{ème} et 6^{ème} sujet.

Si l'égalité persiste, le départage se fera en prenant en compte le plus grand nombre de 97 ; 96,5 ; 96 ; 95,5 etc.... ou GPE, GPH. Si un exposant n'a pas de 5^{ème} ou 6^{ème} sujet(s), son concurrent sera déclaré vainqueur.

Les deux meilleurs élevages seront récompensés (un champion et un vice-champion) également par une plaque.

La remise des prix sera faite par le délégué régional, seuls les adhérents du club du CELEC pourront recevoir la plaque.

- 3) **Le délogement des exposants de plus de 250km devra se faire au plus tard à 14h.**
- 4) La page publicitaire du club du CELEC devra être incorporée dans le catalogue de l'exposition.
- 5) Le délégué régional ou le comité organisateur enverra le palmarès de préférence par mail au président (aubertin.mathias@orange.fr) et au responsable du site du CELEC (roland.marieclaire.leroux@orange.fr).
- 6) Le Président devra recevoir le catalogue avec son palmarès
- 7) Le comité organisateur s'engage à respecter les différents points de ce règlement.

Le ou les membres du jury sont en priorité et uniquement agréés par l'Association Nationale des Juges Cunicoles.

Liste des Juges définis par le club CELEC (ordre alphabétique) :

ARGAUD Raphael ; ATTAGNIANT Laurent ; BOS Christian ; BUISSON Henri ; DEFRAISSINETTE (PODEVIN) Marie-Thérèse ; DOPPLER Raymond ; EHRHARDT Thierry ; GAILLARD André ; GAILLARD Olivier ; GERBER Francis ; HUIN Christian ; KLEINMANN Bernard ; PONSARD Philippe ; RUMMELIN Pascal

Le Président du CELEC